

Les données de performances sur l'élimination de l'azote et du phosphore des systèmes d'épuration des établissements industriels ne sont pas présentées ici car moins pertinentes que les données des collectivités du fait d'une contribution moindre des flux d'origine industrielle (environ 15% du flux total émis sur le bassin).

3 • LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution

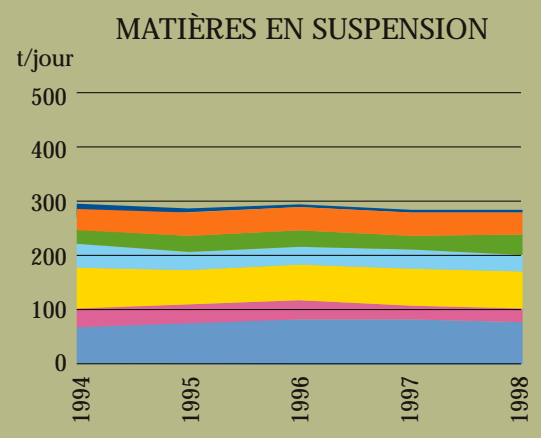


ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Améliorer les performances des ouvrages de traitement des établissements industriels et des collectivités

OBJECTIFS DU SDAGE

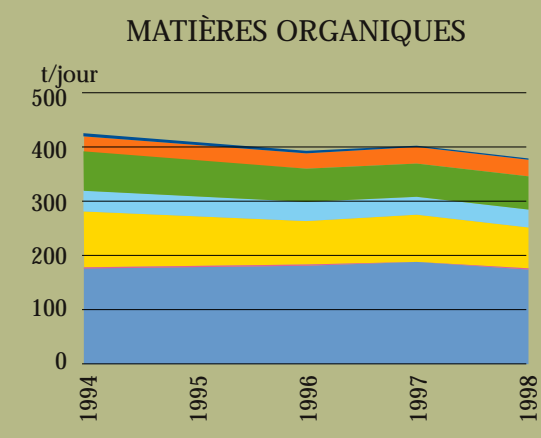
POLL 8 FLUX POLLUANTS rejetés par les industries



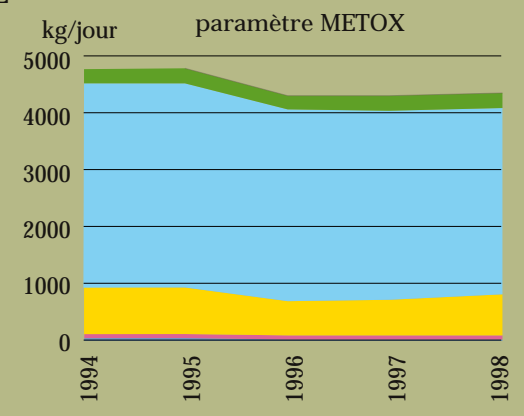
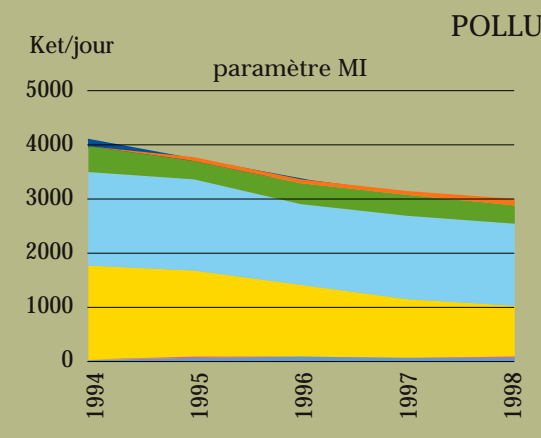
Les branches ayant les rejets en sortie d'établissement les plus importants sont les suivantes :

- l'agro-alimentaire avec 30 % des MES et 45 % des MO (importance des caves vinicoles et des fromageries),
- la chimie avec 22 % des MES (hors rejets en mer de l'usine d'aluminium Péchiney Gardanne), 20 % des MO et 27 % des MI,
- la papeterie avec 16 % des MO,
- le traitement de surface avec 55 % des MI.

Ces chiffres sont à relativiser du fait du pourcentage important d'industriels de l'agro-alimentaire et du traitement de surface raccordés à des réseaux d'assainissement collectifs.



- Industries diverses (mat.plastiques, presse...)
- Commerces et services
- Papeterie, textile, tannerie
- Mécanique et traitement de surface
- Chimie, industrie énergétique
- Industrie extractive, construction et BTP
- Agro-alimentaire



La pollution brute des collectivités est celle théoriquement produite par les collectivités et les établissements industriels raccordés aux réseaux des collectivités.

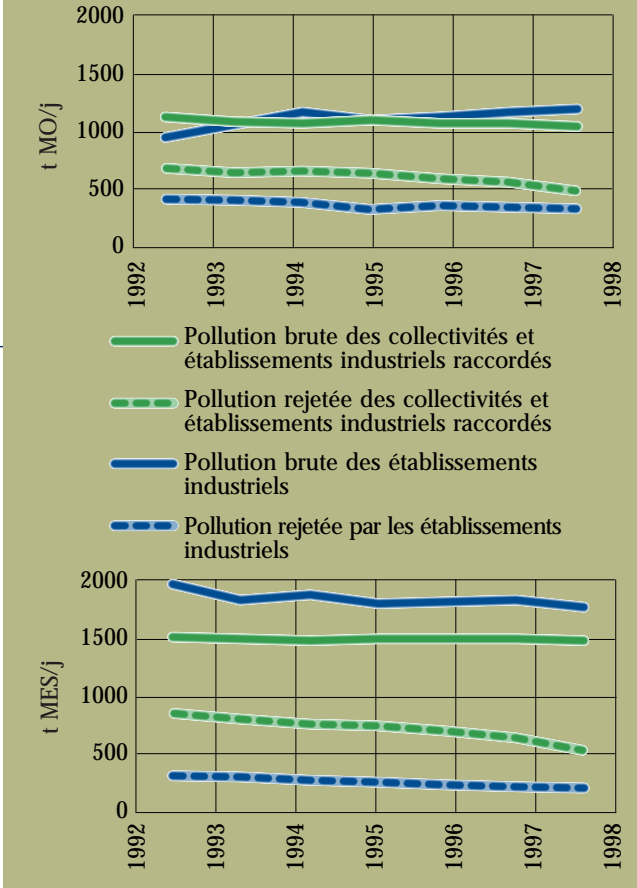
La pollution rejetée par les collectivités est la somme de la pollution rejetée par leurs stations d'épuration et la pollution qui n'est pas traitée par ces stations. Cette dernière n'est pas mesurée directement mais calculée à partir de la différence entre la pollution brute et la pollution traitée.

La pollution brute produite par les établissements industriels est celle de l'ensemble des établissements que les rejets soient raccordés à un réseau collectif ou non.

La pollution rejetée par les établissements industriels est celle sortant des établissements et rejetée dans le milieu receveur ou dans un réseau collectif après traitement ou non.

Les données industrielles représentées sont extraites des flux retenus pour le paiement des redevances de pollution à l'Agence de l'Eau : il s'agit donc de flux de pointe (jour moyen du mois maximum) estimés sur la base de déclarations annuelles des établissements connus de l'Agence dont la pollution brute est supérieure au seuil de redevance.

POLL 9 RÉSULTATS GLOBAUX DU FONCTIONNEMENT des systèmes d'assainissement des collectivités et des établissements industriels

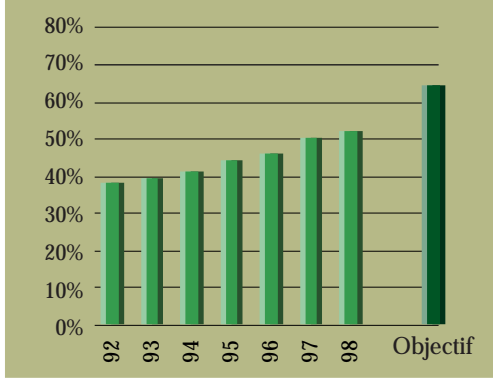


La pollution brute MO des collectivités et établissements industriels sont du même ordre de grandeur. La pollution brute MES des établissements industriels est plus élevée que celle des collectivités.

La pollution rejetée par les collectivités est plus élevée que celle du secteur industriel en raison :

- des pertes des réseaux par temps de pluie,
- la présence de grandes stations physico-chimiques
- une surestimation probable de la pollution brute MES (et donc des pertes des réseaux des collectivités).

POLL 10 TAUX DE DÉPOLLUTION DES COLLECTIVITÉS



POLL 11 TAUX DE DÉPOLLUTION DU SECTEUR INDUSTRIEL

